

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
22-69

N° ordre dans la séance :
DE-28112022-04

Date de la convocation :
18/11/2022

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Marc GUILLAND, Adjoint, Joëlle TRABALZA, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, David TREBOZ, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER, conseillers

Absents excusés : Anne-Laure PETITE (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Hélène ROSSI (procuration à Danielle RAVIER), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Déborah GLEYZE (Procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REVITALISATION DU SITE DE LA ROSERAIE

Monsieur Marc GUILLAND, Adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie, explique à l'assemblée que les terrasses du Clos Poncet, élément remarquable du patrimoine culozien, nécessitent une mise en valeur. En effet, ce site prisé a été partiellement délaissé ces vingt dernières années et mérite une revitalisation tant dans le confortement de la structure que dans la naturalisation des espaces.

Il est proposé de confier, par voie de convention, une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain. Cette dernière s'organisera comme suit :

- Visite de terrain, diagnostic et prise de côtes.
- Sur la base de la visite et du contexte global (PLU, OAP...), réalisation d'esquisses graphiques pour le réaménagement du site global.
- Estimation globale des opérations d'aménagements sur plusieurs versions qualitatives et plusieurs options de programmation.
- Animation d'une réunion de travail et d'échanges avec la commission travaux, y compris préparation du support et compte rendu.
- Animation d'une réunion de concertation avec l'architecte des bâtiments de France.
- Mise à jour des esquisses, des estimations et rendu des études.

La proposition globale s'élève à 3 825 € HT au maximum pour 8,5 jours d'intervention sachant que le règlement des prestations s'effectue en fonction du nombre de jours réellement réalisés par l'Agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les avenants qui pourraient en découler avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

